



**Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit destiné aux travaux d'entretien
et de transformation de l'habitation de la ferme de Dorigny,
propriété de l'Etat de Vaud**

Exposé des motifs

1. La ferme de Dorigny

Construite au milieu du siècle passé, la ferme de Dorigny comprend une maison d'habitation, une grange avec écuries et une fontaine couverte datée de 1848.

Par décret du 4 septembre 1963, le Grand Conseil accordait au Conseil d'Etat l'autorisation d'acquérir la propriété de l'hoirie Hoyos, à Dorigny, comprenant, outre les 210 262 mètres carrés de terrain, les bâtiments cités ci-dessus et le château.

La vétusté des bâtiments, d'une part, puis la diminution des terrains agricoles par la construction successive, dès 1969, des bâtiments universitaires, d'autre part, rendaient leur exploitation quasi impossible. Après avoir trouvé une ferme disponible à Ecublens, propriété de la Confédération, le fermier a quitté les lieux en août 1980. Il continue toutefois à cultiver les quelques parcelles disponibles au sud des locaux communs et de la zone de la Faculté des sciences.

L'habitation de la ferme, par la dimension de ses volumes, la simplicité et la beauté de sa construction, se prête à une nouvelle utilisation. De plus, elle constitue, avec le château de Dorigny, un site chargé d'histoire dont la conservation s'impose.

Pour éviter une plus grande dégradation, le BUD a fait procéder aux premiers travaux d'entretien urgents.

La nouvelle affectation de la ferme de Dorigny nécessite des transformations qui sont envisagées en deux étapes:

Première étape: - utilisation de l'habitation de la ferme par le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne et la Fondation Jean Monnet, objet du présent exposé des motifs.

Deuxième étape: - utilisation de la grange et des écuries dont une affectation est à l'étude.

2. *Le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne*

Bref historique

En 1957, le Conseil d'Etat et l'Université de Lausanne créent une chaire d'intégration européenne, la première au monde. Impressionné par cette initiative, M. Jean Monnet suggère à la Fondation Ford d'attribuer au titulaire de la chaire un don qui lui permette de créer le Centre de recherches européennes.

Celui-ci voit le jour à la fin de l'année 1957. La Gendarmerie vaudoise fournit les premiers locaux, puis la Ville de Lausanne prend le relais pendant une vingtaine d'années, jusqu'à ce que le Centre soit accueilli dans le bâtiment des Facultés des sciences humaines - première étape dès sa mise en service en octobre 1977.

Ses activités

Durant vingt-trois ans, le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne a développé une triple activité de recherche, de formation et d'édition.

Au titre de la recherche et de la formation, le Centre a animé l'élaboration de nombreuses thèses de doctorat et plusieurs de leurs auteurs sont devenus des professeurs, notamment aux Facultés de droit et des sciences politiques et sociales et à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne. D'autres ont été appelés dans divers pays à des responsabilités publiques et privées de premier plan.

Au titre de sa troisième activité, le centre a contribué à la publication et à la distribution de 130 ouvrages. Cela a été possible grâce à la constitution d'un réseau d'environ 2000 abonnés en Suisse, en Europe et outre-mer. En fait, les ouvrages du centre constituent une des bases essentielles de son rayonnement.

En 1962, trois jeunes auteurs ont préparé et publié au centre un livre intitulé «Le canton de Vaud à la croisée des chemins». Depuis lors, l'équipe du centre n'a pas cessé d'intégrer dans un même concept le canton de Vaud, la Confédération suisse et l'Europe. C'est ainsi qu'elle a participé à l'œuvre de l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud.

En 1978, une autre responsabilité a surgi et elle est de taille: les archives de la Fondation Jean Monnet.

3. La Fondation Jean Monnet

Origines

En 1978, Jean Monnet a créé à Lausanne une fondation à laquelle il a confié l'ensemble de ses archives. La Confédération suisse, l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne, l'Université de Lausanne et nombre d'amis de Jean Monnet sont associés à la fondation qui a été déclarée d'intérêt public.

Aux termes des statuts «le but de la fondation est de contribuer aux efforts consacrés à la construction de l'Europe en s'inspirant de la pensée, de la méthode et de l'action de M. Jean Monnet. Pour réaliser ce but sur le plan national et européen, la fondation agit par tous les moyens utiles, notamment par l'exploitation sur le plan universitaire des Archives de M. Jean Monnet.»

Les archives Jean Monnet, témoins inestimables des événements auxquels Jean Monnet a participé pendant un demi-siècle, représentent un ensemble de huit tonnes. De plus, M^{me} Silvia Monnet a fait don de toute la bibliothèque de Jean Monnet qui compte plusieurs centaines d'ouvrages dédiés par leurs auteurs.

Tâches

Les domaines couverts par le centre sont pluridisciplinaires et ses activités antérieures l'ont préparé à prendre toute sa part des responsabilités nées de l'arrivée des archives Jean Monnet à Lausanne.

Les demandes de consultation des archives arrivent de partout et la fondation se doit d'accélérer ses travaux de dépouillement et de classement. Le centre est appelé à réaliser une mutation qui le porte au niveau de ses responsabilités nouvelles dans les directions suivantes:

- analyser et classer les documents;
- créer l'outil de travail permettant la consultation des documents par les chercheurs, les universitaires et le public;
- élargir la matière et le rayonnement des publications du centre et de la fondation.

Il importe donc d'abriter ces archives.

4. *Nouvelle affectation de l'habitation de la ferme*

Le Centre de recherches européennes, composé de deux enseignants, d'une secrétaire et d'un collaborateur, occupe, au dernier étage du bâtiment des Facultés des sciences humaines, des locaux représentant 250 mètres carrés de surface brute et deux dépôts dans les sous-sols.

Avec l'arrivée des archives Jean Monnet et du personnel œuvrant pour la fondation (un archiviste, une documentaliste et une secrétaire), les surfaces dont dispose le centre ne suffisent plus. Son extension au sein même du bâtiment s'avère impossible.

L'utilisation de l'habitation de la ferme de Dorigny pour y loger le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne et la Fondation Jean Monnet se présente comme la solution la plus satisfaisante. Le Rectorat a été associé à cette démarche et l'a approuvée.

5. *Transformation et travaux de mise en état à effectuer*

Programme des locaux

L'habitation de la ferme comprend un rez-de-chaussée de 320 mètres carrés et un premier étage de 210 mètres carrés soit une surface brute totale de 530 mètres carrés. De plus, les combles et le sous-sol sont partiellement utilisables.

Le projet de transformation prévoit la répartition suivante des locaux:

- Sous-sol: - locaux techniques (chauffage)
 - laboratoire de photo
 - dépôt divers
- Rez-de-chaussée: - salle de lecture (16 places)
 - salle des archives Jean Monnet
 - salle de conférence avec entrée indépendante
 (50 places)
 - secrétariat (2 places)
 - hall
 - toilettes
- Premier étage: - 5 bureaux
 - 1 local d'archives
 - toilettes
 - réserve

Le bâtiment a un volume SIA de 3600 mètres cubes.

Travaux à entreprendre

L'aspect architectural du bâtiment sera conservé.

En revanche, les installations techniques et les aménagements intérieurs devront correspondre aux exigences fonctionnelles des utilisateurs et aux mesures de sécurité nécessaires à la protection des documents.

Les travaux suivants sont prévus:

- entretien et mise en état de l'enveloppe du bâtiment;
- transformation de l'intérieur;
- aménagements extérieurs.

Coût sur la base d'offres d'entreprises

1. Travaux d'entretien et de mise en état de l'enveloppe du bâtiment	Fr.	370 000.-
2. Travaux de transformation de l'intérieur	»	600 000.-
3. Mobilier	»	80 000.-
4. Aménagements extérieurs et raccordements techniques	»	150 000.-
Total	Fr.	<u>1 200 000.-</u>

$$\text{Coût au m}^3: 1 + 2 + 3 \quad \frac{1\,050\,000.-}{3600 \text{ m}^3} = 292.- \text{ fr./m}^3$$

$$2 \quad \frac{600\,000.-}{3600 \text{ m}^3} = 167.- \text{ fr./m}^3$$

Certains travaux urgents de conservation ont déjà été exécutés.

Frais d'exploitation annuels

- Les frais d'exploitation comportant le chauffage, l'électricité, l'eau, le nettoyage et l'entretien du bâtiment sont estimés à 35 000 francs par an et seront portés au budget d'exploitation de l'Université.
- La Fondation Jean Monnet assumera les dépenses de fonctionnement par son propre budget. Il n'y aura donc pas d'engagement de personnel à la charge de l'Etat.

6. *Financement*

Une démarche est en cours auprès de la Conférence universitaire suisse en vue de mettre cette réalisation au bénéfice des dispositions de la loi fédérale sur l'aide aux universités. Selon ces dernières, les travaux de transformation, les aménagements extérieurs et l'achat de mobilier sont subventionnables. En revanche, les travaux d'entretien et de mise en état ne le sont pas.

Le financement de cette opération se présente de la manière suivante:

	Total Fr.	Vaud Fr.	Confédération Fr.
Entretien et mise en état	370 000.-	370 000.-	.-
Transformation	600 000.-	330 000.-	270 000.-
Mobilier	80 000.-	44 000.-	36 000.-
Aménagements extérieurs et raccordements techni- ques	150 000.-	83 000.-	67 000.-
Total	1 200 000.-	827 000.-	373 000.-

De plus, compte tenu de l'importance nationale et internationale de l'institution, le Conseil d'Etat interviendra auprès du Conseil fédéral pour que la Confédération y participe en sa qualité de membre de la Fondation Jean Monnet.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

d é c r è t e

Article premier. – Un crédit de 827 000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'exécution des travaux d'entretien et de transformation de l'habitation de la ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud.

Art. 2. – Ce montant sera prélevé sur le compte «Dépenses d'investissement» et amorti en dix ans.

Art. 3. – Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mars 1981.

Le président:
Pierre Aubert.

Le chancelier:
F. Payot.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Solde à amortir au 31 décembre 1981

a) Solde au 31 décembre 1981 selon budget	Fr. 1 158 372 084.-
b) Demandes en cours	» 34 170 100.-
c) Présent crédit	» 827 000.-
	<hr/>
	Fr. 1 193 369 184.-

2. Charges d'amortissement pour le budget 1982

a) Amortissements inscrits au budget 1981	Fr. 71 402 100.-
b) Amortissements relatifs aux décrets votés avant 1981, mais non amortissables en 1981	» 942 400.-
c) Demandes en cours	» 2 454 300.-
d) Présent crédit	» 82 700.-
	<hr/>
	Fr. 74 881 500.-

- Collège propédeutique
- 2. Bâtiment des sciences physiques
- 3. Bâtiment de biologie *
- 4. Bibliothèque universitaire *
- 5. Restaurants universitaires *
- 6. Faculté des lettres (prov.) *
- 7. Rectorat et administration *

- 8. Faculté des sciences humaines (1^{re} étape)
- 9. Institut suisse de droit comparé *
- 10. Château de Dorigny
- 11. Salle omnisports
- 12. Terrain football et tennis
- 13. Terrain d'athlétisme
- 14. Station de pompage eau du lac
- 15. Habitation de la ferme de Dorigny

Légende: * = en construction

